



# Les marchés publics : réglementation applicable au secteur associatif

A l'heure où le « Galant gate » fait la une des journaux, avec comme conséquence que les procédures de passation de marchés publics font l'objet d'une attention particulière, il est bon de rappeler quelles sont nos obligations en tant qu'asbl.

**Les** associations subventionnées par les pouvoirs publics sont tenues, pour certains achats de fournitures, de services ou de travaux, de suivre la réglementation prévue par la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics.

A défaut de respecter cette réglementation, le risque est de se voir refuser certaines pièces justificatives lors de leurs rapports financiers, voire d'engager la responsabilité du Conseil d'administration.

## Quelles sont les asbl concernées ?

- Toute asbl dont l'activité est financée majoritairement par les pouvoirs publics.

- Toute asbl dont la gestion est soumise à un contrôle d'un pouvoir public. C'est le cas si, par ex., le Conseil communal doit approuver les comptes et bilan.

- Toute asbl dans laquelle plus de la moitié des organes d'administration ou de direction sont désignés par un ou plusieurs pouvoir(s) public(s).

## Cela concerne quels types de dépenses ?

- Fournitures : achat, location ou leasing de biens mobiliers (ex. : papier, ordinateurs, photocopieurs, fournisseurs d'énergie, etc.) ;

- Services : télécommunications, assurances et services bancaires, informatique, secrétariat social, comptabilité et audit, nettoyage de bâtiment, publication et impression, formation professionnelle, etc. ;

- Travaux : rénovation de toiture, châssis, chauffage, etc.

Cela ne concerne donc pas l'acquisition ou la location de biens immobiliers et les contrats de travail salarié.

**Depuis quand ?** Cela ne concerne que les contrats de fournitures, services ou travaux qui ont débuté au 1<sup>er</sup> juillet 2013. Les contrats en cours (datant d'avant le 01/07/2013) restent valables, mais pour une durée maximale de 4 ans (ex : un contrat d'assurance datant du 1<sup>er</sup> juin 2013 devra faire l'objet d'un marché public le 31 mai 2017 au plus tard).

## Comment faire ?

La procédure à respecter pour un marché public (voir ci-dessous) dépend du montant total des dépenses prévues, calculées sur l'ensemble de la durée du marché. Ce montant, vous devez donc l'estimer anticipativement, afin de savoir quelle procédure vous devrez respecter. Par exemple, pour des fournitures, il s'agira de la valeur totale des achats à passer au cours de la durée totale du contrat. Autre exemple, vous choisissez de passer un marché pour l'ensemble de vos contrats d'assurance sur quatre ans. Vous devez estimer la valeur totale de ce service sur les 4 années. C'est ce montant total qui déterminera le mode de passation de marché.

## Durée :

Dans tous les cas, la durée maximale d'un marché public ne pourra dépasser 4 ans. Attention : une fois que le marché est conclu, il vaut contrat. Et une fois qu'il arrive à échéance, il faut relancer un nouveau marché.

## Quels sont les modes de passation de marchés ?

- Pour un marché public inférieur à 8.500 € HTVA, la simple consultation de minimum 3 fournisseurs/prestataires suffit et le choix final vous appartient. Gardez bien les preuves de ces consultations (mail, catalogue de fourniture...)

- Pour un marché public compris entre 8.500 € et 85.000 € HTVA, il s'agira d'une « procédure négociée sans publicité ». Il est recommandé de rédiger un cahier spécial des charges (voir ci-dessous) qui devra être transmis à minimum 3 fournisseurs/prestataires. Vous devrez informer les soumissionnaires du choix final du fournisseur/prestataire, de façon motivée, sur base des critères d'attribution fixés dans le cahier spécial des charges.

- Entre 85.000 € et 207.000 €, vous devez en plus faire la publicité de votre appel au niveau belge (36 jours), ce qui implique une diffusion via le Bulletin des Adjudications belge. On appelle cela une « procédure négociée avec publicité ».

- Au-dessus de 207.000 €, vous tombez sous la procédure dite d'adjudication ou d'appel d'offres, qui nécessite notamment une publicité au niveau belge et européen, via le Journal Officiel de l'Union européenne.

## Qu'est-ce qu'un cahier spécial des charges ?

Ce qui y est écrit est ce que vous exigez de la part des soumissionnaires. Le fournisseur/prestataire qui sera sélectionné sera tenu de respecter ce cahier des charges. Il vaut donc contrat !

## Le cahier spécial des charges a pour objectif de :

- préciser les clauses administratives applicables au marché : type du marché, mode de passation du marché, délai d'exécution, modalités de paiement, critères de sélection (candidats) et d'attribution (soumissionnaires), etc. ;

- décrire les clauses techniques du marché : objet, prescriptions techniques, normes à respecter (ex. : HACCP, bio, etc.), la quantité/nombre, conditions d'exécution (ex : reprise des déchets), etc.

Vous pourrez trouver des exemples de cahiers de charges sur : <http://marchespublics.wallonie.be> ou sur [www.uvcw.be/articles/list18.htm](http://www.uvcw.be/articles/list18.htm)

Tous les articles juridiques sont disponibles sur [www.reseau-idee.be/le-coin-du-juriste](http://www.reseau-idee.be/le-coin-du-juriste)

# INFOR'IDée

le bulletin de liaison des membres effectifs du Réseau IDée - n°3/2015

## POINT DE VUE

# Vers un nouveau mode de gouvernance

Faisant suite à un long processus de réflexion interne, Rencontre des Continents (RdC) met actuellement en place un nouveau mode de gouvernance basé sur l'intelligence collective. Olivia Szwarcburt, actuelle coordinatrice de RdC, nous explique en quoi consiste ce mode de fonctionnement, pourquoi ils ont fait ce choix et comment ils y sont parvenus.



## Rencontre des Continents, c'est quoi ?

RdC est une asbl qui se donne pour objectif d'accompagner les citoyens vers une meilleure compréhension des enjeux politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux. L'association a choisi la thématique de l'alimentation comme principale porte d'entrée pour développer sa dimension éducative. Elle rejoint le réseau des membres du Réseau IDée en 2012. Plus d'informations sur [rencontresdescontinents.be](http://rencontresdescontinents.be)

## Comment fonctionne le nouveau mode de gouvernance, mis en place par RdC ?

Olivia : On fonctionne sous forme de « cercles », c'est-à-dire des groupes de travail constitués à la fois de permanents et de bénévoles. Les thématiques de ces cercles correspondent aux besoins de RdC pour accomplir sa mission. Dix cercles ont été développés : communication, sensibilisation, stratégie financière, pédagogie, systématisation et capitalisation de nos pratiques, formation grand public, Sud, coordination, gouvernance et mise en réseau. Ces cercles sont amenés à naître, à évoluer et à mourir au gré de l'évolution de l'association et de ses besoins.

Au sein de chaque cercle thématique, une personne va faire le lien entre son cercle et ce que RdC appelle le « cercle cœur », sorte de CA élargi qui a pour objectif de prendre les décisions concernant les lignes directrices de l'association. Chaque cercle est donc représenté au cercle cœur, ce qui assure à chaque personne impliquée dans RdC une représentation dans les organes de décision. Dans le cercle cœur, si on estime que certains savoirs, savoir-faire ou savoir-être indispensables à son fonctionnement ne se retrouvent pas dans les personnes présentes, on se donne la liberté de faire appel à des personnes extérieures. L'AG est constituée des 47 membres de RdC et recouvre les 10 cercles, des bénévoles hors-cercles, ainsi que le cercle cœur duquel est issu le CA.

## Point de vue de l'experte

Sociocratie, holocratie, intelligence collective et gouvernance partagée. Ces termes désignent de nouvelles techniques pour penser les modes de décision et d'organisation au sein de nos associations de façon horizontale et participative.

Ces nouveaux mode de gouvernance s'implantent progressivement au travail. En effet, selon **Evelyne Dodeur**, consultante et formatrice en gestion des ressources humaines, spécialisée dans la sociocratie « *quand les prises de décisions dans une organisation sont descendantes, les gens ne les appliquent pas, ou à moitié. (...) Il faut que les travailleurs soient plus concernés, investis. Il faut qu'ils prennent une part de responsabilité, qu'ils récupèrent un pouvoir d'action* »<sup>1</sup>. L'idée est de bénéficier au maximum de l'intelligence collective, c'est-à-dire de profiter de plusieurs types d'intelligences présentes autour de la table, et de se donner les moyens de la faire émerger.

Mais il ne s'agit pas seulement d'outils et de mode de gouvernance. Le changement fondamental est aussi dans l'esprit. « *C'est une autre manière d'être ensemble (...) Il faut être*

Chaque cercle a sa responsabilité et l'autorité qui va avec. Ils sont souverains dans leur fonctionnement et utilisent les outils qu'ils souhaitent, que ce soient des outils

## Epinglé pour vous

- Campagne «Et pour vous, ça compte ?»
- Rencontre autour de la formation initiale des enseignants
- « Eduquer au climat »

## Du côté de l'ErE DD

- Le Réseau IDée, les ministres et vous...
- Soutenez le Manifeste européen pour l'ErE DD

## Le coin du juriste

- Les marchés publics

INFOR'IDée est le bulletin de liaison trimestriel des membres effectifs du Réseau IDée

## Édition et diffusion

Réseau IDée  
266, rue Royale à 1210 Bruxelles  
T. 02 286 95 70 / F. 02 286 95 79  
[info@reseau-idee.be](mailto:info@reseau-idee.be)  
[www.reseau-idee.be](http://www.reseau-idee.be)

## Ont collaboré à ce numéro

Marie BOGAERTS • Christophe DUBOIS • Damien REVERS • Joëlle VAN DEN BERG • Nadège VINCK

## Mise en page

César CARROCERA GIGANTO

dans la confiance et la bienveillance. Il y a un grand lâcher-prise. (...) Cela nécessite des collectifs qui soient forts, matures, responsables. » De plus, il faut être conscient que ce processus prend du temps et qu'au début, il faudra être patient. Enfin, il faut également que la hiérarchie accepte de partager le pouvoir et les responsabilités, et que les travailleurs prennent part aux responsabilités qui vont de pair avec les décisions prises collectivement.

Cela s'apprend, lors de formations, mais aussi en bénéficiant de l'accompagnement d'une personne ressource qui aidera à passer de l'ancien au nouveau mode de fonctionnement (pour ce faire, le Fonds 4S<sup>2</sup> peut vous subsidier). Selon Evelyne Dodeur, « *pour soutenir un collectif qui veut se lancer, il faut une personne extérieure. Les gens n'ont pas une conscience permanente de ce qui est en train de se jouer. Il faut leur apprendre à faire du méta régulièrement : comment cette réunion s'est-elle passée ? (...) Il s'agit de mettre en lumière les fonctionnements collectifs et individuels.* »

<sup>1</sup> interrogée par J. Winkel, dans Alter échos, n° 410, 2015. Dossier « Participation au travail, le défi horizontal », pp. 6-8. <http://www.alterechos.be/numero/410>  
<sup>2</sup> <http://www.fonds-4s.org>

**Comment et pourquoi cela s'est-il construit ?**

On a mis en place ce processus il y a à peu près deux ans. Cette démarche répondait à un besoin de retrouver un équilibre entre les différents acteurs du collectif RdC. Nous avons été accompagné par Jean-Philippe Dor, facilitateur en intelligence collective et par Daniel Cauchy, psychologue systémicien, formateur et administrateur de RdC. L'objectif était de mettre en place un mode d'organisation qui soit adapté et qui concorde avec les buts que nous poursuivons collectivement en tant que permanents, bénévoles, participants, membre du CA, etc. A chaque niveau, il y a un besoin d'interactions, de participation et une volonté de pouvoir donner son avis et d'agir sur le collectif. Notre association revendique une autre société avec plus de solidarité et plus de liens, c'est pourquoi nous souhaitons mettre en place un fonctionnement interne plus en lien, plus démocratique et participatif. En allant chercher dans les principes d'intelligence collective, on a mis progressivement en place ce nouveau mode de fonctionnement, inspiré des modèles de la sociocratie\* et de l'holocratie\*.

Cependant, notre volonté n'est pas de s'enfermer dans un modèle, mais d'avoir le plus de partage et de création collective possible. L'idée n'est donc pas d'appliquer un cadre à la lettre, au risque de retomber dans les mêmes travers que ceux d'un modèle traditionnel. On doit rester flexibles et adapter notre fonctionnement au fur et à mesure, selon nos réalités et nos besoins, tout en gardant à l'esprit que le processus est aussi important que les objectifs que l'on se fixe.

**Quelles sont les difficultés rencontrées en interne ? Et vis-à-vis de l'extérieur ?**

Il est parfois difficile de se défaire de certains modes de fonctionnement usuels et les choses doivent prendre le temps de se mettre en place : ça ne sert à rien de vouloir aller plus vite que la vague qui nous porte. D'autre part, il faut veiller à ne pas vouloir respecter un cadre coûte que coûte. Enfin, il nous faut admettre que ce ne sera jamais parfait même si on veut que ce processus soit le plus ouvert, participatif et démocratique possible.

**Est-ce adaptable à d'autres associations ? Avec quelles recommandations ?**

Oui, ce modèle peut être utilisé par d'autres associations, collectifs et organisations, moyennant des adaptations qui leur sont propres et qui correspondent à leurs réalités afin de se les réapproprier. Ce n'est pas un modèle qu'on vient imposer d'en haut. Il faudra, comme pour nous, le construire lentement et collectivement sur base d'exemples, de modèles existants, d'outils et de dispositifs, sur lesquels on peut se baser et qui sont des appuis. Tout n'est pas à réinventer mais le passage par une construction et une réappropriation collective est indispensable.

\* Références et plus d'infos  
 - **L'Université du Nous** - [www.universite-du-nous.org](http://www.universite-du-nous.org) : outils, séminaires, accompagnements sur la gouvernance.  
 - **Du Je au Nous** - [www.du-je-au-nous.be](http://www.du-je-au-nous.be) : outil pour stimuler la réflexion dans un groupe.  
 - **Etude du Centre Avec** sur l'intelligence collective - [www.centreavec.be/site/L-intelligence-collective-au-service-des-collectifs-citoyens](http://www.centreavec.be/site/L-intelligence-collective-au-service-des-collectifs-citoyens)

**Campagne**  
**« Et pour vous, ça compte ? »**

Vous nous l'aviez demandé lors de notre dernière AG, elle est là. Une campagne de sensibilisation de nos publics à l'importance et à la plus-value de l'ErE, mais aussi à sa fragilité. Car dans nos cœurs, nos têtes et nos mains, l'ErE ça compte. Dans les calculatrices ministérielles aussi. D'où son nom : « Et pour vous, ça compte ? ». Le principe : des photos évocatrices (les vôtres) associées à des slogans (les vôtres aussi pour la plupart) évoquant ce que l'ErE apporte. Diffusés sur les réseaux sociaux et par mail, ces photos/slogans renverront vers le site [www.cacomptepourvous.be](http://www.cacomptepourvous.be), où le sympathisant pourra comprendre en quelques mots (et beaucoup de photos) ce que sont l'ErE et ses associations, pourquoi ces dernières sont actuellement fragilisées, et marquer son soutien. A diffuser le plus largement possible dans vos réseaux, **dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016**, par exemple à l'occasion des vœux de fin d'année, comme ce sera le cas pour le réseau IDée !



**Cette campagne est la vôtre...**

**Le 6 janvier, rencontre autour de la formation initiale des enseignants**

Dans notre récente enquête sur la place de l'ErE DD dans les Hautes Ecoles pédagogiques (qui forment les futurs enseignants), les enseignants et associations ont marqué leur souhait de poursuivre les collaborations et les rencontres en matière d'ErE DD.

C'est pourquoi aura lieu le mercredi 6 janvier 2016, à la Haute Ecole Albert Jacquard à Namur, une matinée d'échanges et de réflexion entre enseignants, directions de HE et associations d'ErE DD, ainsi qu'un forum d'outils en ErE DD.

Pour prendre connaissance des résultats de l'enquête et des détails pratiques de cette rencontre :

[www.assises-ere.be/HE-pedagogiques](http://www.assises-ere.be/HE-pedagogiques)

**« Eduquer au climat »**

A l'approche de la COP21, le Réseau IDée a braqué les projecteurs sur l'éducation aux changements climatiques. En trois temps :

- une **journée d'échanges** entre associations (le 4/09), pour penser et améliorer nos pratiques ;
- un **Symbioses** « Eduquer aux changements climatiques » ([www.symbioses.be](http://www.symbioses.be)) et une **page web** [www.reseau-idee/climat](http://www.reseau-idee/climat) reprenant les meilleures ressources téléchargeables, pour outiller enseignants et animateurs ;
- l'organisation / valorisation\* de **rencontres entre des élèves et les ministres** de l'éducation, du climat et de l'environnement en Wallonie et à Bruxelles (les 20 et 24/11). L'objectif était triple: permettre aux élèves de comprendre les enjeux de la COP21 et le rôle du politique ; valoriser les élèves, les enseignants et les associations ; enfin, faire connaître et stimuler l'Accord de Coopération en ErE DD.



\* deux visites étaient liées à des événements GoodPlanet, une autre à un projet Coren

**LE RESEAU IDEE, LES MINISTRES, ET VOUS...**

**Depuis la rentrée, le Réseau IDée a investi différents lieux institutionnels afin de faire avancer (ou de défendre) l'ErE en Wallonie et à Bruxelles : rencontres avec les cabinets Di Antonio et Furlan, avec certains parlementaires, participation à des groupes de travail... Etat des lieux d'un long chemin.**

**Agrément des associations en Wallonie**

En Wallonie, 64 membres du Réseau IDée ont demandé leur reconnaissance dans le cadre du Décret wallon sur la reconnaissance et le financement du secteur associatif environnemental (sur 128 demandes au total). Ils ont dû récemment recevoir l'information quant à leur agrément. Une bonne nouvelle pour la plupart, comme pour le Réseau IDée qui est conforté dans sa reconnaissance comme Réseau/Fédération. Cependant, il y a eu quelques mauvaises surprises. Les associations « mobilité », comme le Gracq et Pro Vélo, ainsi que Cens équivoque (permaculture), seraient exclues de cet agrément. La plupart des asbl gestionnaires de CRIE ont été pour leur part requalifiées d'associations régionales en associations locales. Des actions de recours vont certainement être menées. Le Réseau IDée suivra ces dossiers de près. Citons encore un problème administratif pour Kréativa (qui devrait se régler en 2016).

Phase suivante du Décret : le financement. Une rencontre aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre avec le Ministre Di Antonio et le groupe de travail piloté par IEW. Le Réseau IDée y participera... A suivre.

**Vers une stratégie ErE DD en Wallonie**

Suite à une rencontre entre Joëlle van den Berg, secrétaire générale du Réseau IDée, et le Ministre Di Antonio, il nous a été demandé de réaliser - dans un délai court - un travail d'état des lieux et des pistes pour une stratégie ErE DD en Wallonie. Tant mieux : c'était une demande du secteur formulée dans le Mémoire (http://www.reseau-idee.be/memorandum2014). Si l'idée est confirmée, nous reviendrons vers vous, les membres, pour que cette stratégie reflète au mieux les réalités du terrain et apporte une réflexion prospective.

Contact : Nadège Vinck & Joëlle van den Berg - 02 286 95 70

**En Région bruxelloise... la saga de l'Ordonnance de financement**

La Ministre Fremault l'a décidé, l'agrément et le financement pluriannuel des associations seront bien mis en oeuvre en 2016, c'est une bonne nouvelle. Mais... la mise en application démarrera en juillet 2016 ! D'ici là, un subsidie a dû être demandé pour le premier semestre. Reste la question en suspens de la complexité administrative d'un subsidie décalé de 6 mois. Côté indexation du subsidie, si elle a été demandée, elle n'est pas garantie. En 5 années, une absence d'indexation représenterait une perte de subsidie de l'ordre de 15%.

Nous sommes toujours en attente d'un dialogue avec le Ministre. La plateforme associative bruxelloise s'est réunie le 28 août en vue d'avoir une action concertée face à ces bonnes et mauvaises nouvelles. Pour sa part, le réseau IDée a rencontré fin septembre des députés cdH en vue de leur faire connaître la situation et de leur demander de nous soutenir dans une recherche de dialogue. A suivre...

**Enseignement, Pacte d'Excellence, Citoyenneté et ErE DD**

L'actualité est vive dans l'enseignement avec le lancement du Pacte d'Excellence, les cours de citoyenneté... Le travail réalisé dans le cadre des Assises de l'ErE DD vient à point pour s'insérer dans ces dynamiques. Avec l'appui de l'Accord de Coopération, un courrier a été adressé à la Ministre de l'Enseignement pour : inclure l'ErE DD de manière explicite dans les référentiels et notamment dans celui de la citoyenneté ; mener une recherche sur les conditions d'un travail interdisciplinaire à l'école et enfin, améliorer la gestion environnementale de l'école (cohérence, économie, exemplarité).

Le Réseau IDée a par ailleurs été invité à participer au GT11 -savoirs - du Pacte d'Excellence et tout récemment au GT Citoyenneté (secondaire). Le travail est mené tambour battant (une à deux demi-journées par semaine). Nous vous tiendrons informés et vous solliciterons très probablement dans la suite des travaux.

**Soutenez le Manifeste européen pour l'EEDD !**

Le Réseau IDée a participé activement à l'écriture collective du Manifeste européen « Eduquer à l'environnement et au développement durable » (EEDD) auquel plus de 150 acteurs issus de différents pays d'Europe ont apporté leur contribution. Partant du constat que les engagements pris par les États sont encore trop peu visibles sur le terrain, le Manifeste rassemble 20 propositions pour une EEDD ambitieuse en Europe. Pour donner plus de poids à cette démarche, vous pouvez soutenir le Manifeste en tant qu'organisation ou personne sur [for-eesd-in-europe.org](http://for-eesd-in-europe.org)

Plus d'informations sur [www.reseau-idee.be/europe](http://www.reseau-idee.be/europe)